DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 2876058547 6 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

+

FORMS.

TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES

2026

APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B *

RECLAMATIONS

* barré entité non concernée

forms.

DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 28760585476 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation
VOLET TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B * RECLAMATIONS
forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA
fondatrice et présidente de la société INBAWL
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit ®
CACHET

forms.

* barré entité non concernée

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Formulaire de Réclamation Stagiaire / Prospect / Client / * Partie prenante relative à une formation proposée et/ou animée par INBAWL

Par la présente, vous souhaitez formuler une réclamation auprès de notre organisme de formation et nous en sommes entièrement à votre écoute. Pour cela, nous vous demandons à répondre **obligatoirement** à chacune des questions posées afin de garantir la résolution de votre réclamation. Ce formulaire est à retourner par courriel à forms.inbawl@gmail.com en indiquant en objet du courriel « RECLAMATION > INBAWL FORMS » .

RGPD > merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Chaque question nécessite une réponse obligatoire. L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre réclamation. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Hélène-Marie de Oliveira présidente fondatrice de la société INBAWL. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution de nos prestations avec une meilleure communication et animation, en tenant compte de l'objet de votre réclamation. Dans le présent formulaire, veillez à ne mentionner aucune information « sensible » selon l'article 9 du RGPD. La réclamation sera conservée et archivée dans le Classeur des Réclamations pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la date de clôture du dossier ou de la cessation de la relation avec la « partie prenante », en conformité´ avec le RGPD, puis détruite. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier modifiée et au Règlement européen N°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité´ et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité´ valide, vous pouvez exercer vos droits en contactant Hélène-Marie de Oliveira en sa qualité de responsable de traitement | hdlvr.inbawl@gmail.com Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Traitement des réclamations À réception de votre réclamation, INBAWL reviendra vers vous et vous tiendra informé des actions entreprises si elles s'avèrent nécessaires dans un délai d'un mois.

Médiation / litiges Recours au médiateur de la consommation CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice par voie électronique cm2c@cm2c.net / par courrier postal CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 Paris / téléphone 01 89 47 00 14 Du Lundi au Vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

forms.

* barré entité non concernée

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Formulaire de Réclamation Stagiaire / Prospect / Client / * Partie prenante relative à une formation proposée et/ou animée par INBAWL

FORMULAIRE DE RECLAMATION RELATIVE AUX PRESTATIONS INTELECTUELLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONCUES COMMERCIALISEES REALISEES EVALUES PAR INBAWL | société d'architecture et d'urbanisme

01 | prénom, NOM de la personne qui exprime la réclamation (éventuellement : entreprise et fonction occupée)

-
-
-
-
-

02 | prénom, NOM de la personne physique qui est directement concernée par la réclamation (éventuellement : entreprise et fonction occupée)

-
-
-
-
-

forms.

* barré entité non concernée

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain…….PAGES 4 | PGS 05

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Formulaire de Réclamation Stagiaire / Prospect / Client / * Partie prenante relative à une formation proposée et/ou animée par INBAWL

03 | identification précise du canal de réponse souhaité : courriel ou coordonnées postales de la personne exprimant la réclamation

° courriel
° coordonnées postales

04 | objet précis de la réclamation

05 | description explicite de la réclamation : dysfonctionnement identifié, date et lieu, intervenant, conditions éventuelles survenue du dysfonctionnement, etc.

A COMPLETER PAR L'ORGANISME DE FORMATION | PARTIE RESERVEE A INBAWL

06 | numéro et date de réception de la réclamation	
07 | identification du mode de réception de la réclamation adresse courriel ou postale	
08 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à l'interlocuteur ayant exprimé la réclamation	
09 | date de clôture de la réclamation	
10 | date et visa de [prénom et nom du responsable de la démarche qualité de l'organisme de formation]	

* barré entité non concernée

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....